

Image not found or type unknown



Refus de signature acte de notoriété

Par **oam**, le **17/09/2013** à **17:48**

Bonjour,

Suite au décès de mon époux, son compte bancaire (supérieur à 5000 E) a été bloqué. Un acte de notoriété a été demandé pour le déblocage. Ma petite fille (sa mère est décédée) refuse de signer. Le notaire me dit que sans son accord on ne peut rien faire. cela fait déjà 2 ans. Comment faire pour récupérer cet argent ? Quel moyen légal puis-je utiliser ?
Merci de vos réponses éclairées pour sortir de cette impasse

OAM